

CAPA hors-classe du 22 juin 2012 Déclaration de SUD éducation Créteil

Depuis la création de la Hors Classe, SUD éducation n'a cessé de dénoncer cette étape supplémentaire dans la hiérarchisation des personnels enseignants et CPE et l'application d'un salaire « au mérite ».

La Hors Classe est l'écran de fumée qui cache l'absence de revalorisation de l'ensemble des traitements des personnels et a renforcé l'arbitraire et l'injustice de la progression de carrière de la grande majorité des collègues. En faisant miroiter une tranche supplémentaire dans la progression de leur rémunération à laquelle toutes et tous aspirent légitimement, on en laisse sur la touche des milliers car l'accès à la Hors Classe n'est pas de droit.

SUD Éducation Créteil dénonce le renforcement du pouvoir accordé aux chefs d'établissement ainsi qu'aux inspectrices et inspecteurs. En introduisant des notions telles que « *la valeur professionnelle* », on ne peut plus flouer et arbitraire, ou « *la mobilité* », cette évaluation prend son modèle dans les méthodes de gestion concurrentielle de la main d'œuvre du secteur privé, dont on sait les dégâts sur les conditions de travail des personnels. S'il s'agit de les motiver davantage, qu'on leur donne d'abord les moyens d'exercer leur mission d'intérêt général en cessant de supprimer des milliers de postes, en cessant de précariser chaque année davantage de personnels, en en finissant une bonne fois pour toute avec la baisse continue de leur pouvoir d'achat.

SUD Éducation Créteil dénonce la pratique des classements au « Grand Choix », « Choix » et « Ancienneté », les grilles indiciaires qui traduisent les inégalités salariales et ne reposent que sur la volonté de diviser les personnels en corps différents.

SUD Éducation Créteil rappelle son attachement au corps unique de la maternelle à l'université, à une progression de carrière égalitaire et au rythme le plus rapide pour tous les collègues, comme c'est le cas pour ceux qui nous notent, chefs d'établissement et inspecteurs pédagogiques régionaux. Comment une telle différence de traitement entre les uns et les autres est-elle possible ? Comment de telles conceptions hiérarchiques et inégalitaires ont-elles pu prévaloir dans la conception et l'organisation de nos carrières ?

Ainsi, le projet que l'administration soumet cette année à la CAPA confirme à nouveau nos analyses.

Originalité cette année, nous avons eu connaissance d'un second projet à quelques heures de l'ouverture de la CAPA, qui améliore le premier il est vrai.

Ainsi, ont été exclus du tableau des promus les 7 collègues, au 7° et au 9° échelons, à peine trentenaires pour certains, qui soulignaient de façon outrancière l'individualisation des carrières que permet cette conception. De même a-t-il été procédé à un basculement de la part des promus du 10° et du 11° échelon, ces derniers devenant désormais majoritaires, mais de peu : 52,5% contre 47,5%.

Pour autant, même dans ce cadre que nous contestons, les comptes n'y sont pas, loin de là.

Selon les textes en vigueur, 7% des personnels du 7ème au 11ème échelon, donc promouvables, doivent être promus ; or 7% de 6058 correspondent à 424 promus. Pourquoi n'en avez-vous promu que 406 ? Nous vous demandons donc de compléter le tableau des promus au moins à cette hauteur.

De même le rééquilibrage que vous avez opéré entre promus du 10° et promus du 11° a eu pour effet de sortir du tableau deux collègues nés respectivement en 1950 et 1952, qui risquent donc fort de partir en retraite sans la hors classe. Nous vous demandons de réintégrer ces deux collègues.

Plus généralement, 81,5% des collègues nés en avant et jusqu'en 1952 n'ont pas accès à la hors-classe. Si bien que l'on s'interroge sur vos choix, car effectivement si un peu plus de collègues du onzième échelon sont promus, ce n'est pas le cas de nombreux futurs retraités. Par exemple un collègue de SVT né en 1944 a fêté ses 68 ans dans son collège en ce mois de juin... mais il n'accédera pas à la Hors-Classe !

Dans l'état actuel des critères et pour cette commission, nous réclamons que les collègues partant à la retraite au cours de l'année scolaire 2012/2013 accèdent dès à présent à la hors-classe et qu'ils ne soient pas concurrencés par des collègues ayant moins d'ancienneté. Ce serait une juste compensation de la perte du pouvoir d'achat qu'ils et elles ont subi ces dernières années, anticipant le calcul de leur pension. Nous demandons la suppression de la condition des 6 mois d'exercice dans le nouveau corps pour sa prise en compte dans le calcul de la pension.

SUD Éducation Créteil revendique une revalorisation des traitements de tous les fonctionnaires, inversement proportionnelle au niveau de salaire, afin d'obtenir pour toutes et tous – inspecteurs, chefs d'établissement, enseignants ou agents administratifs et ouvriers – la même rémunération. Afin de ne pas cautionner un système que nous condamnons fortement, nous ne participerons ni n'assisterons aux travaux de cette CAPA.